

Information financière du premier trimestre 2020

Le 20 avril 2020

À fin mars 2020, le chiffre d'affaires de Blue Solutions s'élève à 4,6 millions d'euros contre 5,0 millions d'euros à fin mars 2019, -9 % périmètre et taux de change constants (-9 % en données publiées) par rapport au 1^{er} trimestre 2019.

Les ventes de batteries représentent un chiffre d'affaires de 2,0 millions d'euros à fin mars 2020 (contre 3,2 millions d'euros à fin mars 2019) pour 75 batteries vendues (vs 82 à fin mars 2019).

La production de batteries nouvelle génération s'élève à 146 unités à fin mars 2020 contre 6 en 2019 sur la même période.

Comme prévu, la transformation des usines au Canada et en Bretagne permet le développement de la nouvelle génération de batterie, produite à partir de 2020, plus performante et avec un meilleur prix de revient.

Les ventes des prochains trimestres - sous réserve des délais éventuels provoqués par le Covid 19 - devraient progresser très sensiblement pour livrer les contrats signés pour les bus électriques et les installations stationnaires.

Offre publique simplifiée sur Blue Solutions, suivie d'un retrait obligatoire :

Le 12 mars 2020, Bolloré SE a annoncé un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur la société Blue Solutions qui faisait suite à l'engagement pris à l'occasion de l'OPAS réalisée en 2017 au prix de 17€ par action. A cette occasion, Bolloré SE s'était engagé à réaliser une nouvelle offre en 2020 au même prix dans l'hypothèse où le cours de l'action Blue Solutions demeurerait inférieur à 17€.

Le 8 avril 2020, Bolloré SE a déposé auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée⁽¹⁾ dans laquelle Bolloré SE propose de manière irrévocable aux actionnaires de Blue Solutions d'acquérir la totalité de leurs actions au prix de 17€ par action Blue Solutions.

L'offre porte sur la totalité des actions existantes Blue Solutions non détenues par Bolloré SE soit environ 22,07 % du capital et 20,70 % des droits de vote.

Dans le cadre du repositionnement stratégique de Blue Solutions dans les bus et le stationnaire, et pour des raisons d'économies et de simplification (coût d'une société cotée, intégration fiscale, ...), Bolloré SE a l'intention de mettre en œuvre la procédure de retrait obligatoire sur Blue Solutions à l'issue de l'offre, en application des dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du RGAMF.

(1) Cette offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre			
	2020	2019 (2)	Croissance publiée	Croissance organique
Blue Solutions	4,6	5,0	-9 %	-9 %

(2) à périmètre et change constants

Les valeurs présentées sont exprimées en millions d'euros et arrondies à la décimale la plus proche.

Par conséquent, la somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport au total reporté.